

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du 8 Septembre 2011**

L'an deux mil onze, le huit septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 29 août 2011

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Véronique PIGEON-MENZEL, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Marie-Louise CHRISTOPHEL (Procuration à Pierre BOISSELIER)

Secrétaire de séance : Patrick BARTCZAK et Bernard MARO

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire ouvre la séance en adressant des remerciements chaleureux à l'équipe municipale. Il souligne qu'il apprécie que les élus s'impliquent, chacun dans la mesure de leur disponibilité dans au moins un dossier, et qu'ils s'y tiennent dans le temps, ce qui a permis de voir aboutir certains projets et en font progresser d'autres.

## **I) Approbation du procès verbal du 28 juillet 2011.**

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la dite séance et signé.

## **II) Affaires Financières**

### **➤ Dégrèvement exceptionnel sur facture d'eau (n°52/2011)**

Monsieur le Maire expose le cas de M. LETRÔNE François (réf de facturation 03-510-395-00618701).

Lors des relevés de compteurs, courant juillet dernier, la consommation de M. LETRÔNE qui normalement est de l'ordre de 38m<sup>3</sup> par an vu que c'est une résidence secondaire, est apparue être de 3 847 m<sup>3</sup> (soit une facture de 12 291,37€).

Après vérification, il semble que d'une part, Monsieur LETRÔNE ait eu un problème de robinet laissé ouvert sur une période non déterminée, d'autre part, qu'il y ait eu un problème sur le compteur.

N'étant donc pas en mesure de déterminer la consommation réellement due par M. LETRÔNE (fuite comprise), Monsieur le Maire propose de refaire une facturation en prenant comme base la consommation d'un ménage moyen de 140 m<sup>3</sup> et de s'inspirer de la règle de dégrèvement en vigueur qui plafonne la facturation des fuites à 3 fois la consommation annuelle de base.

Cela reviendrait donc à facturer 420 m<sup>3</sup> à Monsieur LETRÔNE et donc qu'il assume partiellement (comme dans le cadre des dégrèvements en vigueur) la fuite d'eau qu'il a eu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à M. LETRÔNE François un dégrèvement exceptionnel vu les circonstances, sur la facturation d'eau juillet 2010 – juillet 2011, en ramenant sa consommation à 420 m<sup>3</sup> pour cette période.

### ➤ **Congrès des Maires 2011 (n°53/2011)**

Monsieur le Maire expose que certains élus et certains responsables de services se rendront au Congrès des Maires qui se déroulera à Paris du 22 au 24 novembre 2011.

Il demande à ce que l'inscription au Congrès, les frais de transport et l'hébergement soient pris en charge par la commune pour les élus et techniciens.

Madame PIGEON-MENZEL demande à quoi cela sert-il d'aller au Congrès de Maire.

Monsieur le Maire et Monsieur MONNOT répondent que c'est un rassemblement de fournisseurs qui permet de trouver des idées de matériaux et de pouvoir voir ceux-ci. Plus généralement cela permet de trouver des renseignements sur les procédés existants et participer à des conférences thématiques. Monsieur le Maire expose que c'est évidemment aussi un moment de convivialité entre élus, notamment le soir après la fermeture du congrès.

Madame PIGEON-MENZEL demande alors des précisions complémentaires.

Monsieur le Maire l'interpelle en lui indiquant que si elle avait été plus impliquée dans les projets communaux depuis 10 ans, elle ne se poserait pas ces questions.

Madame PIGEON-MENZEL proteste et Monsieur le Maire ajoute qu'il ne suffit pas de venir au Conseil Municipal et de manière irrégulière qui plus est, pour assurer son travail d'élus. Il ajoute qu'il a adressé des remerciements à l'ensemble de l'équipe en début de séance, mais qu'en fait, c'est la seule élue à s'être impliquée dans aucun projet.

Monsieur le Maire met la décision au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 11 voix pour et 2 abstentions, que dans le cadre du Congrès des Maires 2011 :

- ✓ La commune prendra en charge, les frais d'inscription des élus et techniciens de la commune qui s'y rendront,
- ✓ La commune remboursera sur justificatif, l'ensemble des frais de transport et d'hébergement correspondants,

Le Maire établira des ordres de mission pour permettre aux élus d'obtenir une autorisation d'absence professionnelle pour exécution de mandat électif.

➤ **Frais de déplacement – Assemblée Générale des Funiculaires de France (n°54/2011)**

Monsieur le Maire expose que la l'Assemblée Générale des Funiculaires de France aura lieu dans l'Hérault, le 15 octobre 2011 et demande que les frais d'hébergement du Chef d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques soient pris en charge par la régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de rembourser à Monsieur le Maire, sur le budget Régie des Remontées Mécaniques, les frais d'hébergement, pour le déplacement du 14 au 16 octobre 2011 du Chef d'exploitation, à l'occasion de l'Assemblée Générale des Funiculaires de France, sur présentation des justificatifs.

➤ **Décision modificative n°1 – Régie des Remontées Mécaniques (n°55/2011)**

Le Maire propose la DM suivante, sachant que la majorité de ces modifications sont des changements des affectations comptables demandées par le Trésor Public, ainsi que l'enregistrement de subventions notifiée après le vote du budget :

<b>Exploitation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D 605 : Achat de matériels pour travaux en Régie	-10 600,00 €	
D 6063 : Fournitures d'entretien	5 600,00 €	
D 6152 : Entretien des biens immobiliers	5 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D 2156-128 : Véhicule 4*4	13 500,00 €	
D 2183-127 : Web Cam RM	2 900,00 €	
D2313-126 : Rénovation des ouvrages d'art	74 800,00 €	
R1315-126 : Subv CCPG pour ouvrages d'art		15 200,00 €
R1313-126 : Subv Département pour ouvrages d'art		76 000,00 €
<b>Total</b>	<b>91 200,00 €</b>	<b>91 200,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2011 ci-dessus présentée.

➤ **Décision modificative n°1 – Budget Communal (n°56/2011)**

Le Maire propose donc la DM suivante :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D2313-146 : Chaudière Mairie	-10 000,00 €	
D2313-140 : Chaudière Mairie	10 000,00 €	
D2111-123 : Succession PAROT	-100 000,00 €	
D2117-123 : Succession PAROT	150 000,00 €	
D2313-144 : Aménagement de la Cure	-50 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D605 : Achat de matériels pour travaux en Régie	-41 500,00 €	
D61521 : Entretien de terrains	9 000,00 €	
D60632 : Fournitures et petits équipements	27 500,00 €	
D60631 : Fournitures d'entretien	1 000,00 €	
D60628 : Autres fournitures	2 000,00 €	
D6135 : Locations mobilières	2 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Communal 2011 ci-dessus présentée.

➤ **Décision modificative n°1 – Budget Eau & Assainissement (n°57/2011)**

Le Maire propose donc la DM suivante :

<b>Exploitation</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D2031-200 : Schéma d'assainissement	2 500,00 €	
D2031-201 : Schéma d'eau potable	-2 500,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget Eau & Assainissement 2011 ci-dessus présentée.

➤ **Tarifs Funiculaire au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (et complément au 10 septembre 2011) - (n°58/2011)**

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs faites par le Conseil d'Exploitation

<b>Tarifs Individuels funiculaire</b>	Pour mémoire tarifs TTC 2011	<b>Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> Janvier 2012</b>
<b>Aller Retour Adulte</b>	14,50 €	<b>14,80 €</b>
<b>Aller Retour Enfant</b>	8,20 €	<b>8,40 €</b>
<b>Aller Simple Adulte</b>	9,50 €	<b>9,70 €</b>
<b>Aller Simple Enfant</b>	6,10 €	<b>6,20 €</b>

<b>Tarifs Groupes funiculaire (plus de 20 personnes ou famille)</b>	Pour mémoire tarifs TTC 2011	<b>Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> Janvier 2012</b>
<b>Aller Retour Adulte</b>	11,50 €	<b>11,70 €</b>
<b>Aller Retour Enfant</b>	6,10 €	<b>6,20 €</b>
<b>Aller Simple Adulte</b>	8,20 €	<b>8,40 €</b>
<b>Aller Simple Enfant</b>	5,10 €	<b>5,20 €</b>

<b>Parapentistes</b>	Pour mémoire tarifs TTC 2011	<b>Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> Janvier 2012</b>
<b>Carnet de 10 trajets</b>	42,00 €	<b>43,00 €</b>

<b>Via Ferratistes</b>	Pour mémoire tarifs TTC 2011	<b>Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> Janvier 2012</b>
<b>Accès + descente Adulte</b>	7,50 €	<b>7,60 €</b>
<b>Accès + descente Enfant</b>	5,10 €	<b>5,20 €</b>
<b>Descente Adulte</b>	5,10 €	<b>5,20 €</b>
<b>Descente Enfant</b>	3,50 €	<b>3,60 €</b>

<b>Forfait "forêt ludique" de St Bernard</b> Partenariat avec la Régie de St Bernard et l'AOTU (convention à renouveler)	Pour mémoire tarifs TTC 2011	<b>Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> Janvier 2012</b>
<b>Aller-retour Adulte</b> (Funi + accès forêt ludique + estibus)	25,00 €	En attente des négociations avec St Bernard et de la signature de la nouvelle convention
<b>Aller-retour Enfant</b> (Funi + accès forêt ludique + estibus)	17,10 €	

<b>Groupe en soirée</b>	Pour mémoire tarifs TTC 2011	<b>Tarifs TTC au 1<sup>er</sup> Janvier 2012</b>
<b>Aller-retour groupe soirée (de 1 à 40 personnes) – Montée à 19h30, Descente à 22h30</b>	400,00 €	<b>400,00 €</b>
<b>Retour retardé (par ½ heure supplémentaire)</b>	100,00 €	<b>100,00 €</b>

<b>Emplacement commerçant ambulant sur le parking de la gare basse</b>		<b>Tarifs TTC au 10/09/2011</b>
<b>Pendant la Coupe Icare (du jeudi au dimanche) l</b>		<b>50,00 €/ ml</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de valider les tarifs Funiculaire présentés ci-dessus.

## ➤ Tarifs des Remontées Mécaniques 2011-2012 (n°59/2011)

Monsieur le Maire expose les propositions du conseil d'exploitation concernant les tarifs des téléskis pour la saison 2011-2012, soit une augmentation entre 0 et 2% selon les tarifs :

<b>Forfaits</b>	Pour mémoire Tarifs TTC 2009/2010	<b>Tarifs TTC 2010/2011</b>
<b>Journée Adulte</b>	12.20€	<b>12.40€</b>
<b>Matin Adulte</b>	9.60€	<b>9.80€</b>
<b>Après-midi Adulte</b>	10.60€	<b>10.80€</b>
<b>Journée Enfant</b>	9.60€	<b>9.80€</b>
<b>Matin Enfant</b>	6.80€	<b>6.90€</b>
<b>Après-midi Enfant</b>	8.20€	<b>8.40€</b>
<b>Journée Adulte – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne</b>	10.60€	<b>10.80€</b>
<b>Matin Adulte - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne</b>	8.40€	<b>8.60€</b>
<b>Après-midi Adulte - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne</b>	8.60€	<b>8.80€</b>
<b>Journée Enfant – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne</b>	8.60€	<b>8.80€</b>
<b>Matin Enfant - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne</b>	6.60€	<b>6.70€</b>
<b>Après-midi Enfant - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne</b>	6.90€	<b>7.00€</b>
<b>Semaine Adulte</b>	65.00€	<b>66.30€</b>
<b>Semaine Enfant</b>	50.00€	<b>51.00€</b>
<b>½ journée dans le cadre 1/3 temps pédagogique</b>	2.70€	<b>3.00€</b>
<b>Journée Débutant (TK école Pierre Dorée)</b>	6.70€	<b>6.80€</b>
<b>½ journée Débutant (TK école Pierre Dorée)</b>	5.30€	<b>5.40€</b>
<b>Forfaits</b>	Pour mémoire Tarifs TTC 2009/2010	<b>Tarifs TTC 2010/2011</b>
<b>Annuel commun aux stations de St Hilaire et Saint Bernard Adulte</b>	120.00€	En attente des négociations avec St Bernard
<b>Annuel commun aux stations de St Hilaire et Saint Bernard Enfant</b>	78.00€	
<b>Saison Ski/Funiculaire Adulte</b>	93.00€	<b>95.00€</b>
<b>Saison Ski/Funiculaire Enfant série A</b>	34.00€	<b>34.70€</b>
<b>Saison Ski/Funiculaire Enfant série B</b>	58.00€	<b>59.20€</b>
<b>Annuel Adulte Ski Club</b>	95.00€	<b>97.00€</b>
<b>Annuel Enfant Ski Club</b>	65.00€	<b>66.30€</b>

**NB :**

- *Enfant ⇔ moins de 18 ans et étudiants*
- *Groupe ⇔ à partir de 20 personnes*
- *Les forfaits "Saison Ski/Funiculaire" donnent accès à son détenteur, aux remontées mécaniques ainsi qu'au funiculaire, à volonté sur les périodes respectives d'ouverture de ces structures et ce pour une saison soit du 15 novembre 2011 au 14 novembre 2012. (Ils pourront être achetés à n'importe quel moment de la saison mais leur validité restera callée sur la période de la saison en cours précisée ci-avant.)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des téléskis pour la saison 2011/2012 comme proposés dans le tableau ci-dessus.

Monsieur ALLAN, Président de la Régie des Remontées Mécaniques, souligne que les négociations avec la régie de Saint Bernard sont indispensables pour aboutir à une politique tarifaire cohérente pour le ski sur le plateau et notamment la mise en place d'un forfait commun plateau (avec abandon complet des forfaits annuels communaux). Il sollicite le Maire pour qu'une réunion entre les Maires, Présidents et Directeurs des deux régies soit très prochainement organisée afin de travailler sur la définition de ces axes politiques.

### ➤ **Tarifs cimetière - complément 2011 (n°60/2011)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°36/2011 fixant les tarifs au 1<sup>er</sup> mai 2011.

Dans le cadre de l'aménagement du columbarium, il a été finalement décidé d'implanter non seulement des caves urnes de sol pouvant contenir 2 à 3 urnes, mais également 2 caves urnes pouvant accueillir 4 à 6 urnes.

Il est donc nécessaire de compléter les tarifs votés pour cette année.

<b>Concessions dans le cimetière</b>	<b>Proposition tarif au 15/09/2011</b>
Cave urne au sol 30 ans (2 à 3 urnes)	600,00 €
Cave urne au sol 15 ans (2 à 3 urnes)	300,00 €
Cave urne au sol 30 ans (4 à 6 urnes)	900,00 €
Cave urne au sol 15 ans (4 à 6 urnes)	450,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs concernant **les caves urnes de sol**, conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 15 septembre 2011. Les autres tarifs du cimetière restent inchangés.

### ➤ **Vente aux enchères succession PAROT (n°61/2011)**

Monsieur le Maire expose que l'organisation de la vente aux enchères de la succession PAROT devait se dérouler courant septembre – octobre 2011.

Il précise qu'un certain nombre de lots de terrain situés sur Saint Hilaire ont été constitués par le notaire chargé de la vente, avec des mises à prix correspondantes.

Il propose que la Mairie participe aux enchères pour l'acquisition des lots de parcelles agricoles ou de forêt, donc non constructibles, soit les lots :

- n°1 constitué des parcelles A224, A225, A237, A238, A275, A337, AB5 et AB55 pour une surface totale de 1ha 85 a 26 ca = mise à prix 3 400,00 €
- n°4 constitué des parcelles AC80, AC81, AC82, AB88, AC91, AC92 et B58 pour une surface totale de 20 ha 99 a 20 ca = mise à prix 5 500,00 €
- n°5 constitué des parcelles B132, B124, B221 et B119 pour une surface totale de 2 ha 97 a 00 ca = mise à prix 7 100,00 €

Le lot 2 regroupe les parcelles situées en zone NA (mise à prix 224 000 €) et le lot 3 les parcelles bâties (mise à prix 182 000 €).

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 150 000 € avait été mise au budget pour l'acquisition d'une partie de la succession PAROT. Le total des mises à prix des lots 1, 4 et 5 étant de 16 000 €, cette somme devrait donc suffire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes si ce dernier était empêché lors de la vente, à participer aux enchères en vue d'acquérir les lots 1, 4 et 5 détaillés ci-dessus et si besoin à mandater un avocat pour pouvoir y participer.

Concernant les lots comprenant les parcelles bâties et situées actuellement en zone NA, le Maire expose que des négociations sont en cours avec la CCPG et l'ADAYG pour envisager un montage financier qui pourrait permettre à la commune de se porter acquéreur. Ces terrains pourraient en effet, être utilisés dans le cadre d'un projet d'élevage d'ânes sur la commune.

Une réunion est prévue le 15 septembre. Il souligne également, que les mises à prix sont exorbitantes et notamment pour les parcelles actuellement en zone NA mais qui passeront en zone A dans le futur PLU. À suivre.

### **III) Travaux**

#### **➤ Point sur les projets en cours**

##### **✓ Cimetière**

Le réaménagement du carré commun (carré C) est à ce jour terminé. Une partie des corps exhumés et réduits ont été réinhumés dans l'ossuaire et une autre a été incinérée et répandue au cimetière. Ces travaux ont coûté un peu plus de 18 000 €.

Le jardin du souvenir et le columbarium sont en place. Les derniers couvercles de caves urnes de sol devraient arriver d'ici fin octobre.

Les procédures de reprises (qui dureront 3 ans) ont été entamées pour 91 tombes sur les carrés A, B et D. Il reste les tombes du périphérique qui seront traitées prochainement.

##### **✓ Remontées Mécaniques**

33 cartes ambassadeur ont été retirées (9 St Pancrasse, 2 St Bernard, 22 St Hilaire)

Un devis pour l'élagage le long de la voie du Funiculaire fait apparaître un coût de plus de 40 000 €. À voir sur le prochain budget ce qu'il est nécessaire de réaliser immédiatement et ce qui pourra attendre.

Un devis dans le cadre de l'entretien pastoral des pistes de ski est également en cours et fera l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès de la région via la Fédération des Alpes.



✓ ***Illuminations 2011***

Monsieur MARO rappelle que 4000 € avait été mis au budget pour l'achat d'illumination de fin d'année. Il demande à l'assemblée ce qu'elle souhaite voir acheter avec ce budget et pour quel secteur.

Il expose qu'un devis a été demandé pour la pose de guirlandes stalactites pour le pignon de l'Église (bleue), pour le pignon de la Mairie (l'actuelle de la Mairie servira de pièces détachées pour remettre en état celle de l'OT), pour le pignon de l'école maternelle (sous réserve de l'accord du SISCO et d'une possibilité d'alimentation électrique) ainsi que des fils lumineux pour le pignon de la caisse des remontées mécaniques et des gardes corps de la salle hors sacs.

De même, il est demandé à quelle date l'assemblée souhaite voir les illuminations remise en fonctionnement et arrêtées.

Il est convenu qu'elles seront mises en route entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre.

L'arrêt dépendra de l'enneigement :

- en présence de neige : extinction après les vacances de février
- en l'absence de neige : extinction fin janvier.

✓ ***Signalétique***

La commission signalétique se réunira le lundi 3 octobre à 20h00 pour reprendre ses travaux.

Il est rappelé que la commission est actuellement composée de 5 élus, de 2 techniciens (1 de la commune et 1 de la Régie des Remontées Mécaniques), d'un représentant de l'Office du Tourisme et d'un représentant de la population (Association Tétras Lyre)

Madame BUISSON informe l'Assemblée que l'union de commerçants, l'UCAHPPR, souhaiterait être représentée dans la commission et que M. PY est volontaire.

Compte tenu de l'accueil qu'ont reçu les représentants de la régie des remontées mécaniques lorsqu'ils se sont présentés à une de leur réunion l'an dernier, certains élus ne sont pas favorables à cette intégration d'un membre de l'UCAHPPR.

Monsieur le Maire invite les membres de la commission à se prononcer sur la question. Une majorité valide l'intégration de M. PY à la commission.

Il sera destinataire de l'invitation à la réunion du 3 octobre.

✓ ***Carrefour des Vials***

Les travaux commenceront le 3 octobre prochain. Suite à la réunion de mardi dernier, le projet est en attente de la dernière validation du Conseil Général.

M. TOURLONNIAS précise que la réalisation du projet sera conforme à la configuration mise en place pendant la phase test mais que le talus amont sera coupé sur 1 m de large afin d'améliorer la visibilité.

✓ ***Travaux d'eau et d'assainissement***

Les travaux de raccordement de la source Poirier et de neutralisation des réseaux abandonnés sur le site des établissements ont débuté lundi dernier. Il devrait durer 2 mois.

Les travaux de remise en état du réseau devraient commencer à la suite du chantier précité.

Nous avons reçu les offres des candidats pour la maîtrise d'œuvre concernant le remplacement de la station d'épuration de Pré Lacour. Les offres sont en cours d'analyse. L'étude devrait pouvoir commencer sous 3 semaines au plus, pour une réalisation des travaux au cours de l'été 2012 si le planning est tenu.

✓ **Projet de cheminement piétonnier**

Messieurs BARTCZAK et MARO envisagent un nouveau projet de cheminements piétonnier pour faciliter et sécuriser l'accès à la pharmacie.

Les devis pour les relevés topographiques sont en cours. Ces données serviront de base pour les premières réflexions.

Un groupe de travail est donc constitué par Mesdames DOUADY, MENZEL et Messieurs BARTCZAK, MARO et TOURLONNIAS.

➤ **Le jour de la nuit (n°62/2011)**

Monsieur MARO propose que la commune soit associée à l'action "Jour de la nuit" menée au niveau national et soutenue par le Conseil Général et la CCPG.

Le but de cette action est de nous faire prendre conscience du gâchis en énergie que représente l'éclairage public, de nous amener à réfléchir sur la nécessité de mieux gérer notre éclairage, de nous sensibiliser à la protection de la biodiversité nocturne et de nous permettre d'observer un ciel étoilé.

Il propose donc que, dans ce cadre, l'éclairage public de Saint Hilaire reste éteint toute la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 octobre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que dans le cadre de la manifestation "Le jour de la nuit", tous les éclairages publics de la commune resteront éteints toute la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 octobre 2011.

➤ **Mille Club**

Madame PIGEON-MENZEL et Monsieur MARO ont souhaité que la question des travaux prévus au budget concernant le Mille Club soit mise à l'ordre du jour. Monsieur le Maire les invite donc à s'exprimer.

Ils exposent leur questionnement quant à la nécessité d'investir 43 000 € pour la réfection du toit (même si une partie est prise en charge par les subventions du Conseil Général et de la participation en tant que copropriétaire de la CCPG).

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de salle multi-activités n'est pas du tout certain d'aboutir et que nous n'en sommes de toute façon qu'au commencement (préprogramme). Ce qui veut dire qu'elle ne sera pas en fonctionnement avant plus de 5 ans. Dans l'intervalle, il estime qu'il est indispensable de prolonger la vie du Mille Club pour au moins protéger les installations du sous-sol qui sont indispensables aux activités sportives (foot, tennis, danse...).

L'incertitude sur l'avenir du projet de salle multi-activités est également un facteur important. En effet, selon l'aboutissement ou non de ce projet, ce qu'il faudrait reconstruire en lieu et place du Mille Club pourrait être complètement différent.

Monsieur MARO souligne que dans ce cas la remise en état devrait aussi être étudiée pour les ouvrants et les murs.

Monsieur le Maire souligne l'urgence de rénover la toiture qui fuit à de nombreux endroits, mais convient qu'il faudra sans doute faire un peu plus que la rénovation de la toiture.

#### ➤ **Demande de subvention – Projet d'espace ludique VTT (n°63/2011)**

Monsieur MARO présente un projet d'aménagement de circuits VTT. Ces parcours (1 pour les petites et 1 pour les grands) seraient mis en place sous le Kiosque du sous le parc du Pré Lacour.

Le montant des travaux s'élèverait à 19 704 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du Conseil Général afin de solliciter une subvention pour la réalisation d'un espace ludique VTT, dans le cadre du contrat de territoire.

### **IV) Administration Générale**

#### ➤ **Modification statutaire de la CCPG (n°64/2011)**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan (CCPG) modifiés,

Vu la définition de l'intérêt communautaire adoptée par délibération du 29 juin 2009 et validée par arrêté préfectoral,

Vu l'extension de compétences adoptée par arrêté préfectoral du 29 novembre 2010,

Vu la délibération de la CCPG visant à clarifier certaines compétences et/ou en étendre d'autres,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que le projet de modification statutaire proposé par la CCPG vise :

- à intégrer dans le champ des compétences communautaires les lieux multi-accueils de Saint Pierre d'Allevard, La Ferrière d'Allevard – Pinsot, Les Adrets, le relais d'assistance maternelle de Revel,
- à rendre d'intérêt communautaire la voirie de desserte de la zone du Pruney
- à modifier, suite à une erreur matérielle de retranscription le nom de LAEP de Meylan ("La Parenthèse" en lieu et place de "Le 12").

Il précise que cette modification statutaire doit prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 par arrêté Préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver la modification statutaire n°4 de la CCPG.

### **V) Urbanisme**

#### ➤ **Point sur le PLU**

Le travail sur le règlement du PLU doit reprendre après la trêve estivale. Une réunion avec AUM doit être organisée prochainement.

## **VI) Questions diverses**

### **➤ Gazette**

Le comité de rédaction propose que la prochaine parution se fasse pour les vacances de la Toussaint.

### **➤ SISCO**

En l'absence Mme CHRISTOPHEL, Présidente du SISCO, les élus transmettent quelques informations à l'assemblée.

La rentrée semble s'être bien passée.

Les travaux de la cantine semblent être terminés et le fonctionnement de la cantine a repris pour la rentrée.

Monsieur le Maire souligne que la cantine a donc repris sans avoir reçu l'autorisation administrative de la commune pour le faire. En effet, les documents nécessaires à cette délivrance n'ont pas été fournis.

### **➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

#### **✓ *Salle multi-activités***

L'ensemble des associations du plateau sont conviées le vendredi 9 septembre à 18h30 au Mille Club, à une réunion de travail concernant le projet de salle multi-activités, dans le cadre du préprogramme en cours d'élaboration par le cabinet retenu par la CCPG.

#### **✓ *Rapport d'activité 2010***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chacun des membres a été destinataire d'un exemplaire du rapport d'activité 2010 de la CCPG.

### **➤ Forum des Associations**

Samedi 10 septembre 2011 de 10h00 à 14h00 au Mille Club.

Apéritif offert à 12h00.

### **➤ Absence du Maire**

Monsieur le Maire précise qu'il sera absent du Vendredi 9 au Mercredi 14 septembre. Ses Adjointes se relayeront de Lundi à Mercredi pour passer signer.

Il sera également absent du 16 novembre au 10 décembre 2011. Messieurs MONNOT pour les affaires courantes et MARO pour les travaux assureront l'intérim.

➤ **Intervention de Madame PIGEON-MENZEL**

Madame PIGEON-MENZEL demande au Maire de pourvoir prendre la parole.

"J'ai un mot à rajouter qui s'adresse à Pierre Boisselier. Je vais être très claire. Je ne tolérerai plus d'être agressée à chaque fois que je donne mon opinion ou que je pose des questions. Je n'ai plus envie de me demander si je vais me faire humiliée quand je souhaite m'investir ou me porter volontaire pour un projet. Je supporte depuis 10 ans (élections municipales de mars 2001) ces joutes verbales. J'ai été accusée de ne pas être présente régulièrement en mairie et ne pas m'être investie, ce à quoi je réponds que tous les projets que j'ai monté ou souhaité monter ont été sabrés ou critiqués. Ces temps sont finis. J'ai tenté depuis les dernières élections (mars 2008) de te montrer ma volonté d'aplanir les relations notamment en te donnant procuration à plusieurs reprises, mais il semble que tu n'ais pas saisi. Je n'accepterai plus de jouer le rôle de bouc émissaire. J'ai été agressée publiquement une fois de trop ce soir, je veux que ce soit écrit au compte rendu."

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 20 Octobre 2011 à 20h30.***

**La séance est levée à 22h30.**